



"vice-caché" qui n'existe pas

Par **elodielola**, le **08/04/2013** à **09:48**

Bonjour alors voilà je vais essayer de vous détailler le mieux possible mon histoire en esperant que l'on pourra m'aider!

J'ai vendu ma voiture le 15 mars, controle technique OK, j'avais fait la contre visite. (en date du 11/01/13) L'acheteur a essayé la voiture, vu le controle technique, bref la voiture lui plaisait il me l'a acheté donc le 15/03. sauf que quelques jours après j'ai reçu des coups de téléphone, il voulait que je le rembourse et reprenne la voiture, il me parlait de vice caché!

Ce samedi, je reçois une lettre en RAR, où il me dit avoir refait un contrôle technique car "elle faisait du bruit et vibrait dès qu'il dépassait les 100 KM/H", et que pour pas soit disant créer d'accident il a donc refait un contrôle, qui présentait des points avec contre visite (et d'autres sans). Il en a refait encore un autre, toujours avec des points en contre visite, et d'autres sans, mais qui diffère quand même un peu du premier qu'il a refait!

Bref, il me parle de vice caché, et me précise bien qu'il veut que je reprenne le remboursement le prix de l'achat (2800€), ainsi que les prix des 2 contrôles techniques qu'il a refait. Si je refuse, il fera venir un expert, ira en justice pour me réclamer remboursement de la voiture et tous les frais que cela lui engendra.

Je n'ai absolument rien à me reprocher, je suis quelqu'un qui m'occupe toujours des entretiens de mes voitures, alors voir des gens comme ça qui cherchent la petite bête là où il n'y en a pas, cela me fait sortir des mes gongs! donc j'aimerais avoir des avis, sachant que je sais que ma voiture était clean!

Merci beaucoup!

Par **amajuris**, le **08/04/2013 à 10:03**

bjr,

un vice caché est un vice qui existait au moment de la vente et en principe il faut une procédure judiciaire avec expertise pour établir qu'il y a vraiment un vice caché.

ce qui n'est pas le cas puisqu'il a essayé le véhicule.

comme il a fait réparer le véhicule, les vices soi disant cachés n'existent plus.

donc je ne pense pas qu'il fasse une procédure judiciaire et répondez lui que vous avez consulté un avocat et que vous ne risquez rien, cela devrait le calmer.

si vous avez une protection juridique, vous pouvez les contacter.

cdt

Par **Lag0**, le **08/04/2013 à 10:13**

Bonjour amatjuris,

Je n'ai pas lu dans le message de elodielola que l'acheteur avait fait réparer le véhicule. Il semble juste avoir fait 2 contrôles techniques.

L'expertise judiciaire reste donc possible.

Celle-ci devra démontrer que les problèmes existaient déjà au moment de la vente et que l'acheteur ne pouvait pas s'en convaincre malgré examen et essai attentifs.

Par **elodielola**, le **08/04/2013 à 10:33**

oui pour l'instant je ne pense pas qu'il ai fait réparer pour ses contre visites et je pense qu'il ne le fera pas!

Lag0 donc vous pensez qu'ils peuvent lui donner raison ?

Par **elodielola**, le **08/04/2013 à 10:39**

amatjuris nous avons contacté un service de protection juridique qui nous ont dit de répondre à sa lettre en disant de régler son problème avec le centre de contrôle technique ou nous avons été pour faire notre CT, et que ce n'est en aucun cas notre faute